

COMMUNE DE LEZAY (DEUX-SEVRES)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2018 – 20h30

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Thierry Lorioux, agent technique spécialisé en maçonnerie nous a quitté en tout début d'année.

Rétrocession d'un chemin par l'AFAF à la commune

Validation du projet d'acquisition à titre gratuit d'un chemin d'exploitation entre La Mauvatière et La Petite Foye, passage utilisé par les bus de ramassage scolaire. Formalité nécessaire afin de respecter la réglementation (les chemins d'exploitation sont privés et non ouvert à la libre circulation. Seuls les frais d'acte (350 €) et d'enregistrement (15E) seraient à la charge de la commune.

EPCI : compétence « Maison de Service au Public »

le conseil accepte cette prise de compétence optionnelle par la communauté de communes.
une « Maison de services au public » (M.S.A.P.) est un espace dans lequel l'utilisateur est accueilli par un agent et qui peut, dans ce lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services. Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Versement d'un acompte sur la subvention C.C.A.S.

Le conseil autorise le versement d'un acompte de 5 000 € sur l'exercice 2018 au C.C.A.S. pour le paiement de factures émises.

Plan de financement de l'accessibilité restaurant du marché

Le montant des travaux à exécuté est estimé par TEMIS à 38 800 €, dont les honoraires s'élèveront à 5 820 €, soit un total de 44 620 €. Le conseil valide le plan de financement comme suit : subvention DETR : 17 959,55 €, autofinancement : 26 660,45 €. Validation du projet de réfection de la toiture du restaurant du marché. Estimation : 44 350 €.

Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget

Le conseil autorise le mandatement avant le vote du budget, des dépenses d'investissement jusqu'à concurrence du quart des dépenses engagées en 2017.

Questions diverses :

Point sur la Communauté de communes : Suite à la démission du Président, des nouvelles élections se dérouleront (date non fixée à ce jour)

Divers : de nombreux administrés se plaignent des mauvaises conditions de réception de téléphone, voire de coupures totales (y compris d'internet), tous opérateurs confondus. Il s'agirait dans la majorité des cas, de problèmes physiques sur les lignes (vétusté). Un courriel de réclamation a été adressé à notre interlocuteur pro de chez Orange, en attente de réponse.

Voirie : Le Département valide notre souhait d'instaurer une limitation de vitesse à 70 km/h à grand Champ (route de Saint-Sauvant). Les problèmes routiers de vitesse excessive rue du Pont de l'Arceau pourrait être réduit par le déplacement du stop de la rue de St-Nicolas sur la rue du Pont de l'Arceau, au niveau de l'ancienne gendarmerie.